

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DFA 94 - DSTI Signature d'une convention financement avec la Région Île-de-France pour l'aménagement d'un data center dans le cadre du dispositif régional « 100 quartiers innovants ».

M. Emmanuel GREGOIRE et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil régional d'Ile de France n° CR 43-16 du 17 mars 2016 approuvant la création d'une aide régionale pour l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques ;

Vu la délibération du conseil régional d'Ile de France n° CR 101-16 du 16 juin 2016 approuvant le règlement de l'aide régionale pour l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques ;

Vu la délibération de la commission permanente régionale n° CP 16-609 du 16 novembre 2016 relative à la désignation des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « 100 quartiers innovants » ;

Vu la convention cadre « quartier innovant et écologique chapelle Internationale » signée le 1^{er} juin 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris demande au conseil de Paris l'autorisation de signer une convention de financement avec la Région Île-de-France pour l'aménagement d'un data center (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement, en date du lundi 27 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel Grégoire au nom de la 1ère Commission, et M. Jean-Louis Missika au nom de la 5ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer, avec la Région Ile-de-France, une convention de financement pour l'action « data center » pour un montant d'aide maximum de 1 200 000€.

Article 2 : Les recettes correspondantes aux participations de la Région Ile-de-France seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO